

André CHASSAIGNE
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 1^{er} février 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports
Hôtel de Rochechouart
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Carte scolaire 2021 - Ecoles rurales

Nos références : AC/JB1696

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques jours, vous avez adressé un « message » à l'ensemble des parlementaires, relatif à votre action en faveur des écoles rurales avec la mise en place d'un nouveau dispositif « Les Territoires éducatifs ruraux », en vous satisfaisant de la rentrée 2020 qui « a marqué une nouvelle étape dans le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports aux territoires ruraux ou éloignés ».

Vous ajoutiez tenir « l'engagement de ne fermer aucune école sans l'accord préalable du maire dans les petites communes rurales ».

Derrière le vernis de cette communication politique se cache une toute autre réalité de terrain. Dans tous les départements ruraux comme le Puy-de-Dôme, la préparation de la carte scolaire 2021 se traduit par une véritable saignée pour les écoles rurales. Certes, aucune école ne fermerait, mais des dizaines de classes rurales seraient rayées d'un trait de plume !

Ainsi, dans le Puy-de-Dôme, sur les 41 mesures de fermeture envisagées, 30 au moins concernent des communes rurales. Dans la seule cinquième circonscription du Puy-de-Dôme, ce sont les écoles du Brugeron, de Vollore-Montagne, de Viscomtat, de Saint-Amant-Roche-Savine, de Tours-sur-Meymont, de Paslières, sans compter celles de Thiers et de Lezoux sur des communes plus urbaines, qui sont concernées.

Concrètement, plusieurs de ces écoles rurales, qui fonctionnaient avec deux ou trois classes, se transformeraient en classe unique ou se retrouveraient avec des classes multiniveaux et parfois plus de 20 élèves, et par conséquent une qualité d'enseignement et de suivi des élèves très dégradée.

La présentation des projets de carte scolaire par les inspections académiques reprend les mêmes éléments de langage trompeurs au regard du sort réservé aux écoles rurales. Dans le Puy-de-Dôme, « la prise en compte des contraintes structurelles du département » conduirait « à apporter la plus grande attention au maintien de l'égalité des chances et des conditions de réussite des élèves scolarisés dans les écoles des territoires ruraux grâce à des taux d'encadrement très favorables, souvent inférieurs à 20 élèves par classe, et au maintien de toutes les écoles de 1 classe ».

Cette présentation tronquée ne semble pas avoir convaincu les parents d'élèves, élus et habitants des communes impactées, qui manifestent clairement leur opposition à ce qu'ils considèrent comme une provocation supplémentaire envers les territoires ruraux.

.../...

Dans une situation sanitaire comparable à celle de l'année scolaire précédente, le Directeur départemental de l'Education nationale du Puy-de-Dôme se permet de justifier les suppressions de postes dans la presse locale en ces termes inacceptables et dévalorisants pour les décisions que vous aviez prises l'an passé : « *L'an dernier, on n'a pas pu fermer dans les communes de moins de 5 000 habitants. Une vingtaine de fermetures n'ont pas été faites. A un moment, on est obligé d'avoir un rattrapage* » (La Montagne du 30 janvier 2021).

Aussi, faisant suite à la mesure justifiée de maintien des classes obtenue à la rentrée 2020, cette tentative de récupération d'un grand nombre de postes au détriment des écoles rurales en 2021 n'est pas admissible. Avec des difficultés d'apprentissages accrues pour des dizaines de milliers d'élèves, en zone rurale comme en zone urbaine, toute véritable ambition en matière de réussite éducative devrait passer par un moratoire sur toutes les fermetures de classes en 2021 et l'amélioration des conditions d'enseignement dans toutes les écoles.

Je m'associerai et relaiurai naturellement chacune des mobilisations qui se construisent dans les communes rurales concernées afin que d'autres choix s'imposent dans les semaines qui viennent.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'C' and a long horizontal stroke.

André CHASSAIGNE